



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**30 MARS 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-60**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Ancaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S)** : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART , Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER , Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien MENARD

=====

**Budget Primitif de la Régie Municipale du Parking Arago - Exercice 2023**

M. Frédéric GUILLAUMON expose :

Mes chers collègues,

La ville de Perpignan demeure gestionnaire des parkings Arago et Forum Saint-Martin via sa Régie de stationnement, la Régie Municipale du Parking Arago.

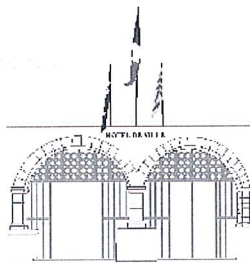
Face à la situation économique actuelle, et aux incertitudes économiques découlant, le budget primitif de la Régie du Parking Arago demeure à l'équilibre. L'année 2022 est marquée par une amélioration notable de la fréquentation des Parkings de la Régie et notamment d'Arago.

Le Budget prévisionnel 2023 prend en compte les deux exploitations des parkings Arago et Forum Saint Martin. Il est à noter que la revalorisation des tarifs établie pour 2023 permettra de contenir les augmentations liées aux charges d'exploitation et principalement la forte augmentation des coûts énergétiques.

Considérant que le conseil d'exploitation de la Régie Municipale du Parking Arago, gestionnaire des Parkings Arago et Forum Saint-Martin, s'est préalablement réuni afin de procéder au vote du Budget Primitif 2023.

Considérant qu'il est rappelé au conseil municipal que le budget primitif est un budget prévisionnel qui ne pourra être modifié que par une décision modificative.

Ce budget primitif se décompose de la façon suivante :



### Section d'exploitation

#### DEPENSES :

002	Résultat d'exploitation reporté	99 067,75
011	Charges à caractère général	1 357 047,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	485 290,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 285,00
65	Autres charges de gestion courante	1 310,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>1 950 000,00</b>

#### RECETTES :

013	Atténuations des charges	20,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	14 140,00
75	Autres produits de gestion courante	1 935 800,00
77	Produits exceptionnels	40,00
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>1 950 000,00</b>

### Section d'investissement

#### DEPENSES :

001	Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté	7 379,83
20	Immobilisations Incorporelles	3 620,17
21	Immobilisations corporelles	16 000,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>27 000,00</b>

#### RECETTES

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 285,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 715,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>27 000,00</b>

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'approuver le Budget Primitif pour l'année 2023 de la Régie Municipale du Parking Arago,

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver, le budget municipal primitif de la Régie Municipale du Parking Arago, gestionnaire des Parkings Arago et Forum Saint Martin,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité :

42 POUR

13 CONTRE(S) : M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

=====  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-170642-DE-1-1

Accusé reçu le : 11 AVR. 2023

Affiché le : 11 AVR. 2023

M. Frédéric GUILLAUMON, Pour le Maire l'Adjoint délégué

